

SCI EMERAUDE ALBERTVILLE

DESCRIPTIF DE VENTE

GROS ŒUVRE

Terrassements généraux. Fondations béton armé. Murs béton armé en sous-sol et élévations.

Dallage de sous-sol béton armé sur film polyane.

Dalles de type « pré-dalle » béton armé.

Étanchéité des murs enterrés et des terrasses sur sous-sol, finition dalles sur plots.

Enduits grattés de type « parex » sur les façades.

Couverture tuiles terre cuite noire sur charpente bois, frisette PVC.

SECOND ŒUVRE

Plâtrerie Isolation

Isolation thermique des combles laine de verre 200 mm.

Isolation thermique par l'extérieur (isolant polystyrène 100mm)

Cloisons intérieures plaques de plâtre alvéolaire de 50mm.

Peinture Glycéro blanc sur l'ensemble des murs et cloisons, gouttelette projetée sur les plafonds.

Menuiseries extérieures.

Menuiseries extérieures en aluminium laqué avec double vitrage isolant et coffre avec volet roulant alu intégré.

Portes d'entrées isolantes en bois, poignée laiton, serrure trois points, conforme aux normes acoustiques en vigueur.

Ensemble de boîtes aux lettres en rez-de-chaussée.

Fenêtres de toit de type Velux pour ouvertures en toitures.

Menuiseries intérieures

Portes intérieures en post formé pour logements, portes isogil pour les caves.

Portes de placards coulissantes de type Sogal ou similaire.

Parquet stratifié dans les chambres, plinthes assorties.

Electricité

Installation des logements conforme à la réglementation Vivrelec, comprenant tableau avec disjoncteurs, différentiel, interphone au portail et sonnette à l'entrée.

Dans les escaliers et les paliers communs : équipement d'éclairage électrique y compris lustrerie, commande sur minuterie.

Chauffage

Chauffage par pompe à chaleur réversible assurant la climatisation l'été, comprenant une unité extérieure et des unités intérieures de diffusion silencieuse avec télécommande. Produits certifiés EUROVENT. Sèche serviette dans les bains

Sanitaire

Appareils sanitaires blancs avec robinetterie mitigeuse, comprenant baignoire acier, lavabo sur colonne, évier inox sur meuble 3 portes blanc avec tablette, wc avec chasse mécanisme 3/6 litres.

Branchement machine à laver dans cuisine et dans les bains.

Cuisine

Cuisine intégrée comprenant évier de 120 inox 2 bacs un égouttoir sur meuble 3 portes.

Vmc

Ventilation mécanique simple flux conforme à la réglementation en vigueur pour cuisine, bains et wc, avec entrées d'air dans les menuiseries.

Tv, Téléphone

2 prises TV et 2 prises PTT par logement, raccordement au réseau câblé. Le bâtiment est équipé d'une antenne satellite permettant la réception de 6 chaînes satellites en clair.

Carrelage

Carrelage de toutes les pièces sauf chambres (parquet), plinthes assorties, carrelage des galeries.

Faïences pastel H 2.00 m sur 2.50 ml pour les bains.

Serrurerie

Garde corps métallique pour les balcons.

Ascenseur

Ascenseur 8 personnes 630 kg desservant tous les étages et le sous-sol.

Aménagements extérieurs

Portail d'entrée coulissant électrique, commande par clef.

Portes de garage collectives sectionnelles électriques, commande par clef.

Cour goudronnée avec plantation d'arbres.

Eclairage des accès extérieurs et des circulations par bornes avec cellules photoélectriques.

NOTA : Les produits indiqués sous le nom de leur fabricant peuvent être remplacés par des marques concurrentes de qualité égale ou supérieure.

Le maître d'Ouvrage se réserve le droit de modifier certains détails dans la mesure où, en cours de travaux, il se révélait une obligation ou une possibilité d'amélioration de fonctionnement.

SCI L'EMERAUDE
1195 - 1197 chemin des trois Poiriers 73200
ALBERTVILLE

Nous soussignées la SCI L'EMERAUDE, dont le siège social est 1195 - 1197 chemin des trois Poiriers 73200 ALBERTVILLE, en cours d'immatriculation au RCS d'Albertville, représentée par son gérant Monsieur Edmond POLIDORO, attestons par la présente de façon ferme et définitive que les acquéreurs des logements du programme L'Emeraude bénéficieront :

DE LA PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE DOSSIER BANCAIRE

Les frais de dossier bancaire limités à 1% du montant du financement plafonnés à 760 euros. Le remboursement sera effectué par la SCI sur présentation d'un courrier accompagné du justificatif de prélèvement.

ASSURANCE DOMMAGE – OUVRAGE
GARANTIE DE PARFAIT ACHEVEMENT
GARANTIES BIENNALE ET DECENNALE

La SCI déclare avoir souscrit avant le début de la construction une assurance dommage-ouvrage telle qu'édictée par les articles L.241-1 et suivants du Code des Assurances. Les lots de la résidence, dès leur réception, bénéficieront des garanties légales et obligatoires des articles 1792 et suivants du Code Civil :

- Garantie de parfait achèvement
- Garantie biennale
- Garantie décennale

SCI L'EMERAUDE

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

à .. Albertville

le

13/09/05

